

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 110
COMMUNES DE YVES ET CHÂTELAILLON-PLAGE
Organisation du Triathlon

LA PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de la route, et notamment l'article R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêtés successifs,
- VU** l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime en date 25 avril 2024,
- VU** l'arrêté portant délégation de signature à la Direction des Infrastructures n° 24-62 du 22 janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'organisation du triathlon, il convient de réglementer la circulation sur la RD 110,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Sur la section de la RD 110, comprise entre le PR 23+200 et le PR 23+864, hors agglomération, dans les Communes de **Yves et Châtelailon-Plage**, la circulation des véhicules sera interdite **le dimanche 26 mai 2024 de 8h00 à 13h00.**

Une déviation de la circulation sera mise en place dans les deux sens par les RD 137, 109 et 113.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'organisateur. Le contrôle des dispositions prises et notamment du respect du dossier d'exploitation, est effectué par la Direction des Infrastructures, Agence territoriale d'Échillais.

Toute signalisation en contravention avec le présent arrêté ou non conforme aux règles de sécurité, pourra, à la diligence de la Direction des Infrastructures, Agence territoriale d'Échillais, éventuellement après mise en demeure restée sans effet, être modifiée aux frais du responsable des travaux.

Toute signalisation de danger ou de prescription restée sur place, quand des motifs ayant conduit à l'implanter ont disparu, sera enlevée d'office aux frais du responsable des travaux par la Direction des Infrastructures, après mise en demeure, même verbale, restée sans effet.

En cas de danger, ces mesures pourront être prises sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les Communes de Yves et Châtelailon-Plage par les soins des Maires et sur les lieux de la manifestation par les organisateurs. Les signaleurs devront être en possession d'une copie de l'arrêté transmise par les organisateurs durant la durée de la manifestation.

Les organisateurs chargés de la manifestation peuvent être contactés à :
LA ROCHELLE TRIATHLON – avenue Léonce Maihlo – 17000 LA ROCHELLE

ARTICLE 4 -

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime,
- Messieurs les Maires des Communes de Yves et Châtelailon-Plage,
- Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime (agence territoriale d'Échillais),
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Président de l'association LA ROCHELLE TRIATHLON,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Échillais, le 25 AVR. 2024
La Présidente du Département,
Par délégation,

L'Adjoint Exploitation
au Responsable de
l'Agence d'Échillais

Louis-Philippe EGREMONTE



Accès interdit en direction des boucholeurs mais sortie possible (pour évacuer des véhicules)

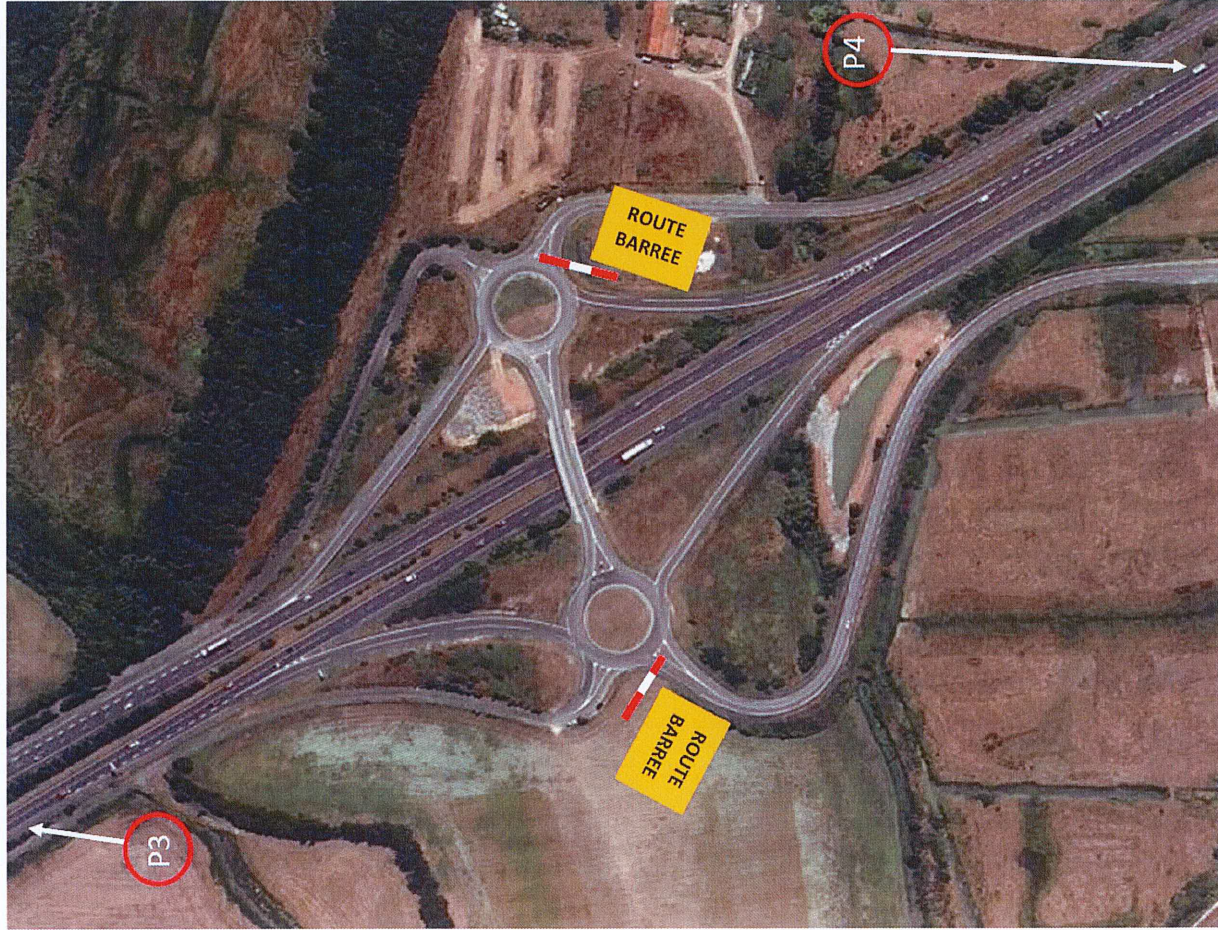
Accès interdit en direction des boucholeurs mais sortie possible (pour évacuer des véhicules)

Parcours cycliste (priorité de passage)

Parcours cycliste (priorité de passage)

Google My Maps

Signalisation mise en place au rond-poi



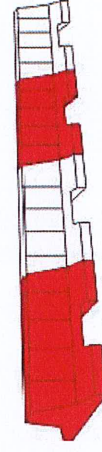
TRIATHLON
CHÂTELAILLON-PLAGE
26 mai 2024
de 8h00 à 13h00
BOUCHÔLEURS
TROIS CANONS
VOUTRON
FERMEE
DEMI-TOUR

P3 qté 1

TRIATHLON
CHÂTELAILLON-PLAGE
26 mai 2024
de 8h00 à 13h00
BOUCHÔLEURS
TROIS CANONS
VOUTRON
PROCHAINE
SORTIE

P4 qté 1

ROUTE
BARREE



Qté 2

Qté (2x5) à mettre en attente et posés par les signaleurs du Triathlon